



AVIS D'APPEL D'OFFRES

RFQ/MSA/006/FHI360/HK&L/06/2026

Titre du Projet :	Sélection d'un garage automobile pour l'entretien du parc de véhicules de FHI 360 dans les Provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Kasai, Lomamie
Référence Appel d'offre:	RFQ/MSA/006/FHI360/HK&L/06/2026
Lieu de livraison / prestation	Villes de Lubumbashi et Kolwezi, Kasumbalesa, Mbuji Mayi, Mwene Ditu ou autres à préciser par le soumissionnaire
Date de Publication	12 juin 2026
Délai de soumission	Du 013 au 24 juin 2026
Date de réception des questions	14 juin 2026
Date de réponse aux questions	17 juin 2026
Validité de l'offre	Minimum 365 jours
Méthode de soumission:	
Les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique en format PDF à l'adresse suivante : drcprocurement@fhi360.org avec comme Objet de l'E-mail : RFQ/MSA/006/FHI360/HK&L/06/2026_Service_Entretien_Véhicule_Nom de votre société L'offre doit être signée (signature électronique acceptée) sur papier entête de l'organisation	
A soumettre uniquement par voie électronique entre le 13 et le 24 juin, 2026 à 17h00'	

I. Contexte et justification

FHI 360 est une organisation mondiale qui mobilise la recherche, les ressources et les relations afin que partout dans le monde, les gens aient accès aux opportunités dont ils ont besoin pour mener une vie épanouie et saine. Grâce à des collaborations dans plus de 60 pays, nous travaillons directement avec les dirigeants locaux pour faire progresser l'équité sociale et économique, améliorer la santé et le bien-être, répondre aux crises humanitaires et renforcer la résilience des communautés. Nous partageons des informations fondées sur des données et des outils évolutifs qui élargissent l'accès et l'équité afin que les communautés puissent relever efficacement des défis complexes, répondre aux chocs et se construire un avenir prospère.

FHI 360 invite par la présente les garages qualifiés à soumettre sans frais ni engagement de sa part, leurs offres des services d'entretien et de réparation des véhicules de son parc automobile basé dans la Zone Haut-Katanga , Lualaba, Kasai et Lomamie

II. Objet de la RFQ

L'objectif est d'établir un contrat avec un prestataire capable d'assurer les services ci-après :

- L'entretien préventif
- La maintenance corrective
- La fourniture de pièces de rechange

III. Conditions de selection

1. Documents administratifs :

- Identification National,
- Copie du RCCM,
- Attestation fiscale émis par la DGI ou une preuve de paiement d'impôt récente,
- Relevé d'identification Bancaire (RIB) du compte de paiement enregistré au nom de l'Entreprise.

2. Offre technique

- Présentation du garage,
- Liste des équipements et services disponibles,
- Expérience / Références des clients

3. Offre financière (Proforma)

Service pour véhicules TOYOTA LAND CRUISER	Prix unitaire (Estimatif) avec TVA	Prix unitaire (Estimatif) avec TVA
Diagnostic		
Vidange		
Remplacement plaquettes de frein		
Batterie		
Intervention hors garage (dépannage)		
Autres services		

NB : Cette liste est non exhaustive

4. Critères d'évaluation

Critères à évaluer	Points max / 100
Conformité administrative	20
Capacité technique	20
Prix compétitif	20
Expérience	20
Délai d'intervention	10
Rapport de service après intervention	10

IV. Termes de référence

- Le garage s'engage à requérir l'avis favorable de FHI 360 pour toutes interventions non catégorisées dans les opérations d'entretiens périodiques ou hors devis.
- Il fournit préalablement à FHI 360 pour ces cas un devis détaillé et chiffré rédigé sur base d'un diagnostic général qui n'inclut pas les pannes et vice cachés.
- Dans ce dernier cas, si le devis réalisé par le fournisseur ne s'avère pas exhaustif par rapport aux besoins mécaniques réels constatés lors des réparations, un devis complémentaire devra être réalisé par le fournisseur et approuvé par FHI 360
- Le devis doit nécessairement spécifier le délai prévu pour la réparation et, en cas de retard sur l'accomplissement du service, le fournisseur devra communiquer le retard à FHI360 au moins 2 jours ouvrables avant l'expiration du délai convenu.
- Le garage respecte les caractéristiques techniques et la qualité des articles livrés et montés lors des réparations propres à la marque ;
- Le garage s'engage à livrer les pièces commandées au prix convenus et/ou avec les cotes de remise convenus entre les parties ;
- Le garage dispose d'un stock conséquent des pièces de rechange d'ORIGINE ou de marques de première monte, de lubrifiants, des batteries et pneumatiques de

qualité reconnue nécessaire à la réalisation du présent contrat (la liste des marques n'est pas exhaustive et pourra être intégrée avant la contractualisation)

- Le garage s'engage à remettre à FHI 360 toutes les pièces mécaniques défectueuses qui ont été remplacées au cours de la maintenance avant que la facture soit émise. La remise des pièces défectueuses devra être formalisée à travers un bon de livraison émis par le réparateur et contresigné par FHI 360 et une copie devra être annexée à la facture livrée pour chaque service.
- Il est en outre responsable des biens et matériels mis en dépôt dans son enceinte et devra réparer sauf cas de force majeure tels que les pillages, guerres ou l'éruption volcanique tout dommage et perte que subiraient les biens et matériels ;
- Le garage s'engage à fournir les pièces de bonne qualité en précisant leur origine suivant la demande de FHI 360 ;

1. Paiement des services

Les paiements des services se feront après prestation et seront faits sur présentation d'une facture et selon une échéance qui sera indiquée dans le contrat et impérativement selon le déroulement réel de la mission.

Toutefois, FHI360 se donne un délai maximal de 30 jours pour le paiement de chaque facture.

Toute facture incorrecte sera retournée au prestataire pour correction, ceci annulant le délai initial.

Tous les paiements d'un montant supérieur à 50\$ seront effectués uniquement par virement bancaire au compte de la société prestataire des services.

2. Le Lieu de Prestation

Le lieu de prestation pour cette demande comprend les villes de Lubumbashi et Kolwezi ou dans les autres villes où le garage possède des capacités d'intervention au Haut-Katanga , Lualaba, Kasai et Lomamie

3. Le coût

Il est attendu du fournisseur de produire un devis chaque fois après avoir effectué le diagnostic des pannes accusés. Le devis représente le coût global de la réparation qui sera transmis à FHI360 pour acceptation et production d'un Bon de commande pour le service indiqué avant toute intervention.

Note : La devise utilisée pour cet appel d'offre est le dollar américain (USD). Sauf disposition contraire qui impose le Francs Congolais comme seule monnaie de transaction en RDC, FHI360 DRC se conformera à la législation en vigueur au taux de la Banque Centrale.

V. Conditions de l'appel d'offre.

A. Avis de l'offre non contraignante

- FHI 360 se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres et de ne pas attribuer le marché.
- FHI 360 se réserve le droit de rejeter tout ou partie des réponses reçues.

FHI 360 se réserve le droit de procéder à une vérification des antécédents de toute société sélectionnée.

- La publication de l'appel d'offres ne constitue pas un engagement de la part de FHI 360 à attribuer le marché.
- FHI 360 se réserve le droit de disqualifier toute offre si le soumissionnaire ne respecte pas les instructions de l'appel d'offres
- FHI 360 n'indemniser aucun soumissionnaire pour avoir répondu à l'appel d'offres
- FHI 360 se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base d'une évaluation initiale des offres sans autre discussion
- FHI 360 peut choisir de n'attribuer qu'une partie des activités prévues dans l'appel d'offres, ou de passer plusieurs marchés sur la base des activités de l'appel d'offres
- FHI 360 se réserve le droit de passer outre les lacunes mineures des propositions qui peuvent être corrigées avant la décision d'attribution afin de favoriser la concurrence
- FHI360 se réserve la possibilité de négocier les coûts finaux et la proposition finale de cet appel d'offre, et se réserve également la possibilité de limiter ou d'inclure des tiers à la seule discrétion de FHI360 dans ces négociations.

B. Confidentialité

Toutes les informations fournies par FHI360 dans le cadre de cette sollicitation doivent être considérées comme confidentielles. Dans le cas où une information est divulguée de manière inappropriée, FHI360 cherchera les recours appropriés, comme cela est permis. Les propositions, les discussions et toutes les informations reçues en réponse à cette sollicitation se tiendront comme strictement confidentielles, sauf indication contraire

C. Divulcation des conflits d'intérêts

Les fournisseurs proposant une offre sur l'activité FHI360 doivent divulguer, aux contacts d'approvisionnement énumérés dans la demande d'offres, des conflits d'intérêts réels ou potentiels.

Des conflits d'intérêts pourraient être présents s'il existe une relation personnelle avec un membre du personnel de FHI360 qui constitue un intérêt financier important, des adhésions au conseil d'administration, d'autres emplois et des droits de propriété intellectuelle qui peuvent être en conflit avec les obligations du fournisseur envers FHI360.

Les fournisseurs et les chemins d'accès sont protégés lorsque des conflits d'intérêts réels ou perçus sont divulgués.

Dans le cas échéant, FHI360 créera un plan de gestion qui atténuera les risques présentés par le conflit d'intérêts divulgué.

D. Communication

Toutes les communications concernant cet appel d'offre doivent être adressées aux parties appropriées à FHI360 indiquées dans la section VIII. En contactant des tiers impliqués dans le projet, le comité d'examen ou toute autre partie peut être considéré comme en conflit d'intérêts et pourrait entraîner la disqualification de la proposition.

E. Acceptance

L'acceptation d'une proposition n'implique pas l'acceptation de ses termes et conditions. FHI360 se réserve la possibilité de négocier les conditions générales. Nous nous réservons en outre le droit de négocier le fond des propositions des finalistes, ainsi que l'option d'accepter les composants partiels d'une proposition, le cas échéant.

G. Limitations de tiers

FHI360 ne représente pas, ne justifie pas, ou agit comme un agent pour tout tiers à la suite de cet appel d'offre. Cet appel d'offre n'autorise aucun tiers à lier ou à engager FHI360 de quelque manière que ce soit sans notre consentement écrit exprès.

Les conditions générales de FHI 360 applicables aux fournisseurs sont disponibles ici, <https://www.fhi360.org/wp-content/uploads/2026/04/standard-purchase-order-conditions-french-June-2024.pdf>

Fait à Kolwezi, le 12/06/2026

Pour FHI 360 RDC

Dr Joyce KAKESA, Country Representative

**Joyce
Kakesa**
Digitally signed by Joyce Kakesa
DN: OU=EpiC, O=FHI360, CN=Joyce
Kakesa, E=JKakesa@fhi360.org
Reason: I am the author of this
document
Date: 2026.06.12 13:10:00+01'00'
Foxit PDF Editor Version: 13.2.4

×